

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	AKWEL SA 150, Avenue de Gladenbach -Zone Industrielle La Tapy 84170 MONTEUX
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Serge Traclet Serge.TRACLET@akwel-automotive.com - /
Date de début - Date de fin d'audit	19/01/2026 - 19/01/2026
N° Rapport	25492145 - 0,5 jour - AKWEL SA - Site de Monteux
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Sebastien MELLINGER
Responsable d'audit	Sebastien MELLINGER

DATAS

CLIENT

Nom du client

AKWEL - Site de Monteux

Contact client

Serge Traclet

Fonction

Responsable QSSE

Téléphone

/

Email client

Serge.TRACLET@akwel-automotive.com

AUDIT

N° Rapport

25492145 - 0,5 jour - AKWEL SA - Site de Monteux

Numéro d'affaire

25492145

Date de début

19/01/2026

Date de fin

19/01/2026

Auditeur

Sebastien MELLINGER

Organisation multi-sites

NON

Type d'audit

Renouvellement

Mode d'audit

Sur site

Durée de l'audit

0,5

SITE

Nom du site

AKWEL SA

Adresse du site

150, Avenue de Gladenbach -Zone Industrielle La Tapy

Code postal

84170

Ville

MONTEUX

Pays

france

Présentation du site

Le site de Monteux produit des pièces destinées à l'industrie automobile à base de granulés plastiques. Les pièces sont destinées au groupe Akwel ou à des clients externes.

Le site connaît une baisse d'activité depuis plusieurs années conséquemment aux difficultés du secteur automobile.

Reprise du poste de Resp QSE² depuis 2 mois par M.Traclet qui était déjà présent dans le groupe

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :

-

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction Serge Traclet, Resp QSEE
 Patrice Dufaud, Resp Logistique
 Jean-Charles Milesi, Resp Groupe Technique
 Valderrama Emmanuel, Resp Production
 Jade Masante, Ingénieur QHSEE

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Portail GED Akwel Management System CLI03-06-010/02 Industrial Plastic Granulés Révision annuelle du zonage à risques Fiche de maîtrise de prévention des risques (FMPR) Intégration GPI dans les outils existants type 5S Nettoyage régulier des bassins dans le plan de maintenance Zonages à risques de déversement
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	Zonage conforme au terrain Affichage des zones et équipements à risque Zones claires et propres

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	Pas de conception
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Non Applicable	Pas de conception
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	CLI03-03-004/01 Incoming inspection Vérification de l'état des conditionnements
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Plan d'actions sécurité avec rondes journalières Denier enregistrement le 16/01/26

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	FMPR 91 GPI Magasin précisant les modalités en cas de déversement
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Ronde CSSCT du 23/10/25 avec identification de GPI au sol 16/12/24 : chute d'octabain d'un camion

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	CLI03-06-010/02 Plan de maintenance incluant la périodicité des nettoyages
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Preuve de nettoyage du bassin de rétention daté du 02/12/25
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Vérification de l'état des bassins et abords du site. Etat conforme et propre.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Analyse risques GPI2 Equipement list : Kits de nettoyage disponibles (aspirateurs, balais, balayettes, raclettes, pelles, sacs plastiques de récupération, adhésif Kits d'urgence disponibles : feuillets absorbants, boudins, sacs plastiques de récupération, plaques obturatrices adhésif Vanne martillière
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Plan de maintenance CLI03-06-010/02 Industrial Plastic Granulés
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Plan de maintenance et GMAO 2025-2026

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	CLI03-06-010/02 Industrial Plastic Granulés Plaquette d'accueil
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Anita Ramirez assistante formation Sensibilisation HSE ² incluant module GPI Fiche habilitation Moulin David
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Plans de prévention
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Consignes en cad d'épanchement affichés sur les postes de travail zonés à risque

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	CLI03-06-010/02 Industrial Plastic Granulés LPA : Layered Process Audit Trame-type LPA GPI
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Plan de surveillance SE ² 2025, plan 2026 en cours de finalisation
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Dernier audit GPI pour les Extérieurs, Magasin Réception, Magasin Matières, Magasin FE, Magasin Expéditions effectué le 7/11/26 Taux de conformité à 97%

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Grilles de récupération au niveau de l'ensemble des regards Dispositif de confinement via vanne martillière	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Disponibilité du rapport sur le site Internet
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	Utilisation de la marque BV sur le certificat affiché à l'accueil et sur le site Internet

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	L'audit réalisé a permis de démontrer la conformité du site par rapport au référentiel GPI

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Serge Traclet, Resp QSEE
Patrice Dufaud, Resp Logistique
Jean-Charles Milesi, Resp Groupe Technique
Allouchi Noureddine, Resp Groupe Bâtiment
Valderrama Emmanuel, Resp Production
Loïc Bridot, PGM
Philippe Navarro, Resp Maintenance
Jade Masante, Ingénieur QHSEE

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Serge Traclet, Resp QSEE
Patrice Dufaud, Resp Logistique
Jean-Charles Milesi, Resp Groupe Technique
Allouchi Noureddine, Resp Groupe Bâtiment
Valderrama Emmanuel, Resp Production
Loïc Bridot, PGM
Philippe Navarro, Resp Maintenance
Sourou Iroko, Ingénieur Qualité
Jade Masante, Ingénieur QHSEE

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
					



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

AKWEL SA

**150, Avenue de Gladenbach -Zone Industrielle La Tapy
84170 - MONTEUX - france**

*Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée
ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret
en vigueur à la date d'édition du présent certificat :*

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 11/02/2029
Date originale : **12/02/2026**

Attestation n°: 223-2026-000040-FR

Date : **12/02/2026**

Affaire n°: 25492145

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



